

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3405

présenté par
Mme Genevard et Mme Vautrin

ARTICLE 1ER BIS B

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des époux »

les mots :

« du futur mari et de la future femme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de ces articles, qui marient les époux avant qu'ils n'aient pu le faire, est juridiquement incorrecte, et inacceptable en l'état. On offre une faculté à des personnes qui n'auront pu l'occasion d'en faire usage.